Saint-Michel-de-Fronsac

CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Fronsac, se sont réunis dans la salle du conseil, à huis clos, sur convocation adressée le 10/12/2020, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du code des communes.

Présents : **Mesdames Nathalie ARAUJO et Sylvie PAPON. Messieurs Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Jean-Marc DUBOUREAU, Thierry FAYE, Alain JOUBERT et Didier THIBAUDEAU.**

Absentes **: Mesdames Zita DUBOIS et Elodie TEILLET.**

Absents excusés : **Madame Ludivine CAZENAVE.**

Madame Pascale COLLART DUTILLEUL (pouvoir à Monsieur Thierry FAYE)

Monsieur Mathieu BOUSSOUGANT (pouvoir à Monsieur Didier THIBAUDEAU)

Monsieur Stéphane PATEAU (pouvoir à Monsieur Alain JOUBERT)

Monsieur Alexis DURAND (pouvoir à Madame Sylvie PAPON).

Secrétaire de séance : **Monsieur Patrick de COURNUAUD.**

La séance est ouverte à 19 H 05 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU.

Le compte rendu du 26 novembre 2020 est adopté à l'unanimité après une modification apportée en page 2, 1ère ligne du paragraphe 3 à savoir « Monsieur de COURNUAUD indique l'absence de réunion de la commission voirie » remplacé par « Monsieur de COURNUAUD demande une réunion de la commission voirie ».

Avant toute chose, Monsieur le Maire indique la nécessité de rajouter à l'ordre du jour, une décision modificative afin de verser les indemnités des élus et régler les charges correspondantes du mois de décembre. Il est donc nécessaire d'abonder l'article 6531 de 700 € pris au chapitre 022 (dépenses imprévues).

La délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés soit 12 voix au total.

Saint-Michel-de-Fronsac

1. Délibération demande de subvention DSIL 2021

Monsieur DUBOUREAU suggère d'anticiper les demandes de subventions et notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour laquelle des abondements exceptionnels avaient été attribués en 2020. Ces derniers pouvant être reconduits en 2021, il est préférable de déposer une demande de subvention rapidement.

Il ajoute qu'une demande devra être déposée au titre de la DETR, mais aussi auprès de la DRAC, du Conseil Départemental, du Conseil Régional sachant qu'un dossier a déjà été déposé sur le site de la mission Stéphane Bern la semaine dernière.

Les membres du conseil sont bien évidemment favorables au principe de faire le maximum de demandes d'aides publiques et mandate Monsieur le Maire pour déposer toutes les demandes de subventions, sachant qu'il est actuellement prématuré de prendre la délibération dans le cadre de la demande de DSIL, dont le montant sera déterminé en fonction des autres subventions accordées, le tout étant plafonné à 80 % du montant total des travaux.

Il est suggéré de lancer également une cagnotte participative en ligne auprès d'organismes (LEECHI, COTIZ UP) ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, google +, etc …).

2. Travaux de l'église

Monsieur DUBOUREAU indique avoir étudié l'estimatif du coût des travaux transmis par l'architecte Monsieur MARTIN, pour lequel il préconise les 4 tranches suivantes :

- Tranche 1 : 120 721,31 € HT
- Tranche 2 : 72 051,63 € HT
- Tranche 3 : 67 242,12 € HT
- Tranche 4 : 79 569,24 € HT

Il ajoute avoir sollicité un rendez-vous auprès de Monsieur BARRETEAU de Gironde Ressources courant janvier prochain, afin de réaliser une étude de financement en fonction des deux derniers comptes administratifs et des crédits en cours.

Monsieur MARTIN viendra faire des relevés de l'église afin de déposer un permis de construire, sachant qu'il faudra attendre la confirmation des organismes pour les subventions avant le démarrage des travaux.

Patrick de COURNUAUD évoque la nécessité d'une intervention urgente sur la toiture donnant sur l'autel.

3. Prévisions travaux de voirie 2021 pris en charge par la commune

Alain JOUBERT indique qu'une réunion de la commission a eu lieu le 10 décembre dernier en sa présence ainsi que celle de Baudouin de LA RIVIERE, Patrick de COURNUAUD et Jean-Marc DUBOUREAU et il énumère les travaux envisagés, à savoir :

Travaux pris en charge par la CDC :

- Réfection de la chaussée en enrobé (sur 220 m) sur la VC n° 5 au lieu-dit « Lariveau » qui devrait couvrir l'enveloppe 2021 allouée par la Communauté de Communes.

  Sachant qu'il sera envisagé sur 2022 la réfection de la chaussée depuis le lieu-dit « Mazeris » jusqu'à la D246 en (chêne de Gombaud).

Travaux à la charge de la commune :

- Pose d'un dos d'âne sur la VC n° 5 au lieu-dit « Lariveau » avec 2 panneaux de signalisation et 2 panneaux de limitation à 30 km/h
- Pose d'un dos d'âne sur la VC n° 1 au lieu-dit « Gazin » avec 2 panneaux de signalisation et 2 panneaux de limitation à 30 km/h
- Pose d'un panneau STOP à 50 m en face de chez Mr ARNAUDIN
- Installation d'un panneau « interdiction de tourner à droite » à Rambaud
- Mise en place d'un panneau de limitation à 50 km/h au lieu-dit « La Galocheyre »
- Pose d'un panneau d'interdiction aux 3,5 T au lieu-dit « Belloy » en direction de Renouil
- Prévoir 2 panneaux de danger « chaussée rétrécie » et 2 panneaux d'indication de priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse au lieu-dit « Belloy »
- Prévoir un rabotage mécanique, un nivelage, un compactage et apport de matériaux concassés sur la VC n° 4 de « Billac » à « Grand Billac » sur 400m (1200m2)

Stéphane PATEAU intègre la séance à 20 H 05.

4. **Cimetière**

Thierry FAYE indique avoir travaillé sur le plan du cimetière dessiné par Jean-Marc, et qu'il a constaté que les concessions perpétuelles ne sont répertoriées qu'à partir du n° 53 et qu'un certain nombre de concessions trentenaires (25 environ) n'ont pas été renouvelées alors que la loi prévoie le renouvellement d'une concession dans un délai de deux ans à partir de la date d'expiration.

Saint-Michel-de-Fronsac

Patrick de COURNUAUD indique qu'il existe deux solutions concernant l'outil de gestion, à savoir opter pour un logiciel clef en main (devis SEDI à 6 000 € et autre prestataire à 1 800 €) ou opter pour le fichier excel qu'il a conçu (donc gratuit) et qu'il présente en séance.

L'ensemble du conseil municipal valide le fichier de Patrick de COURNUAUD qui sera mis en place. Monsieur DUBOUREAU suggère d'acheter un disque dur pour sauvegarder les données du cimetière et Patrick de COURNUAUD suggère l'acquisition d'un vidéo projecteur pour les réunions.

Monsieur le maire demande l'option à prendre concernant les allées du cimetière (herbe ou minéral). Stéphane PATEAU présente une plaquette avec une partie en minéral et une partie à semer, et il précise que l'autorisation de désherber prendra fin au 31/12/2021. Patrick de COURNUAUD suggère d'enherber de partout sauf les zones de passage traitées nid d'abeille + minéral.

Didier THIBAUDEAU présente les propositions de travaux suite à la réunion de la commission « bâtiments »

- Toiture de la salle des fêtes et de la poste à démousser
- Vieux mat à démonter à l'école
- Problème de chauffage et d'isolation de la salle de bain dans le logement de Mme FERRARO
- Porte de garage de Laurence GRASSET à changer
- Volets à repeindre à la bibliothèque et panneau d'affichage à changer
- Nettoyage extérieur de l'atelier municipal et installation d'une grille de protection
- Installation d'une climatisation à l'agence postale et dans le local professionnel
- Réparation des tuiles de rives de la salle des fêtes (commune) et au niveau du préau (SIRP)
- Réalisation d'un barbecue
- Nettoyage et travaux d'aménagement dans l'ancien atelier (presbytère) sachant que certains travaux pourraient être réalisés par Vincent
- Changement du fourgon communal
  En ce qui concerne la sirène de l'école, l'électricien Patrick BEAUFILS viendra début janvier 2021 pour la remettre en fonctionnement.

5. <u>Questions diverses</u>

- Patrick DE COURNUAUD indique avoir distribué les jouets collectés à l'association St Vincent de Paul qui adresse ses remerciements à l'association ZYGOLIBRI.

- Thierry FAYE indique que l'assurance SMACL de la mairie ne couvre pas les actions du Comité des fêtes. Il se propose, avec Pascale COLLART DUTILLEUL, dans le cadre de l'élaboration du BP 2021, de faire un point sur la fiscalité de la commune, avec un comparatif des autres communes du canton (voir avec la moyenne

départementale). Il évoque le bilan très positif de cette année d'installation du nouveau conseil municipal avec la réalisation des objectifs mentionnés dans la profession de foi. En ce qui concerne la boite à idées, Mr et Mme GUYON suggèrent d'offrir des bons d'achat valables dans les commerces de la commune au lieu du traditionnel repas des ainés et d'insérer dans le Petit Journal, des offres et demandes d'emploi concernant les administrés.

- Nathalie ARAUJO signale que le miroir installé au lieu-dit « Naudin » est dérèglé.

- Didier THIBAUDEAU constate que la lampe n'a toujours pas été installée au lieu-dit « Belloy »

- Jean-Marc DUBOUREAU indique que la CDC doit dans les six mois se positionner par rapport à la mise en place ou non d'un PLUi (frais d'étude 400 K€ + 200 K€ pour salaire d'un technicien soit un coût total de 600 K€). Il propose que Madame SBILE vienne faire une présentation du projet auprès des conseillers de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25.